

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HANTAY

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

Présents :

DOYELLE Olivier, DUHEM Désirée, KORDALSKI Bruno, LEFEBVRE Marie Noëlle, MESUROLLE Hélène, MONTOIS Jacques, OMIETANSKI Bernard, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, SYSSAU Nadine, VANDEWAELE Eglantine.

Absents excusés :

BACHETTE Laurence, BONNEL Philippe, CANON Cécile, MANENT Vincent
CANON Cécile (Pouvoir à DOYELLE Olivier), MANENT Vincent (Pouvoir à DUHEM Désirée),
BONNEL Philippe (Pouvoir à SYSSAU Nadine).
Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

Séance ouverte à 18h40, sous la présidence de Madame DUHEM Désirée, Maire.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire annonce que l'ordre du jour est plus important que lors des précédents conseils.

Procès verbal de la séance ordinaire en date du 10 octobre 2014.

Mme SYSSAU fait la remarque que deux points n'apparaissent pas : le panneau chemin des loups et le financement de la fresque – Le PV est approuvé à l'unanimité.

Suppression poste adjoint administratif 1^{ère} classe

Madame le secrétaire explique à l'Assemblée que conformément à la promotion interne au poste de rédacteur et à la demande de suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe auprès du Comité Technique Paritaire qui a transmis un avis favorable, le Conseil Municipal doit approuver – le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suppression du poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Recensement 2015 – Agents recenseurs

Madame le Maire informe l'Assemblée que le recensement de la population a lieu en Janvier-Février 2015, elle explique que les recenseurs sont des demandeurs d'emploi et l'agent coordinateur est Mme THELLIEZ, agent de la commune – la rémunération des recenseurs s'élève à 1.13€ par logement et 1.72€ par habitant – une dotation forfaitaire globale de 2 323€ est versée à la commune la différence est à la charge de la commune. Les personnes recenseurs Approuvé à l'unanimité.

Tarifs cantine

Monsieur OMIETANSKI, Adjoint délégué aux écoles, informe les élus que les tarifs de cantine n'ont pas augmenté depuis quelques années. Au vu du coût du repas qui était de 4.30 € avec la commune de Sainghin et le coût avec le prestataire, Lys Restauration, est de 2.44€ - A noter que le coût du personnel, pain et eau ne sont pas pris en compte- , il propose de maintenir les tarifs actuels soit 3.40€ pour les primaires et 3.00€ pour les maternelles – rappel d'une majoration de 1€ pour les repas non réservés - Approuvé à l'unanimité.

Tarifs des Centres de loisirs

Monsieur OMIETANSKI, Adjoint délégué aux écoles, informe les élus que les tarifs d'accueils de loisirs n'ont pas été augmentés depuis quelques années sauf pour les extérieurs à la commune. En réponse à M.MONTOIS qui s'interroge sur les divers coefficients, Monsieur l'Adjoint explique que les coefficients les plus bas sont imposés par la CAF, et propose de maintenir les tarifs actuels et éventuellement de les revoir en 2015 - Approuvé à l'unanimité.

Convention groupement de commandes du Cdg 59

Madame le secrétaire rappelle à l'Assemblée que cette délibération fait suite au premier groupement de commandes en 2010 relatif à la dématérialisation des actes (transmission des délibérations, arrêtés...) Approuvé à l'unanimité.

Plans d'actions Arrondissement de Lille Contrat de Territoire

Madame le Maire explique à l'Assemblée que ce document fait suite à des fiches d'action qui ont été établies et remises au Département en 2013. Celles-ci font partie du recensement des projets des communes, ce document reprend les actions retenues éventuellement avec financement ou participation technique du Conseil Général. – Après discussion, approbation du document à l'unanimité.

Subvention SOLEPI

Monsieur l'Adjoint délégué aux associations informe l'Assemblée de la demande d'une subvention exceptionnelle de l'association SOLEPI. Il explique aux élus le besoin d'acquérir un véhicule pour l'association. Une demande de subvention de 1000€ a été faite auprès des communes partenaires, M.DOYELLE, représentant l'Association ne prend pas part au vote et rappelle la nécessité de ce véhicule – une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 000€ est approuvée à 13 voix pour.

Rachat Magasin

Madame le Maire rappelle l'historique relatif à l'acquisition du Magasin. Madame le Maire explique que sa proposition de versement sur 10 années n'a pas été acceptée. Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a rencontré le vice président de LMCU, en charge du foncier, qui a accepté le versement de l'acquisition en 5 annuités –soit 25 000€/an Il est donc demandé au conseil municipal de donner son accord sur cette proposition. Après discussion, celle-ci est approuvée à l'unanimité

Projet M.PATOUX Rue Mirabeau (succession WAYMEL DELASSUS)

Madame le Maire rappelle que le projet avait été discuté et rejeté à l'unanimité lors d'un précédent conseil sans prendre de délibération. Madame le Maire expose l'éventuelle ouverture d'une nouvelle classe le surcoût pour la commune (dans le cadre d'équipements) si un tel aménagement se réalisait (environ 40 logements sur ...m2). Elle souhaite acter la position de la commune et rappelle son entrevue avec M.PATOUX, Mr Patoux avait alors proposé environ 15 logements.
11 contre – 3 abstentions (SYSSAU Nadine, MONTOIS Jacques)

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter des points à l'ordre du jour, – Approuvé à l'unanimité.

Groupement de commande de matériels d'impression de proximité.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le groupement de commandes tel que celui de la téléphonie et du sel de déneigement, ce groupement est très intéressant pour les petites communes – au vu de l'adhésion de deux nouvelles communes après la délibération du dernier conseil d'octobre relative à la mutualisation des impressions (photocopieurs), une nouvelle délibération doit être prise . Approuvé à l'unanimité.

DM N°2.

A la demande de la Trésorerie relative à la modification de l'affectation du résultat, montant du 1068 affecter d'un montant de 143 et non de 150 il y a lieu de prendre une délibération modificative soit réduction de l'article 1068 de -6 642,27€ et l'article 2315 opération 68 éclairage public du même montant afin d'équilibrer la section d'investissement. Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 20h45.